

V. TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE CHARGE DE LA SUPERVISION SUR PLACE

1. Description du poste

Un cadre chargé de la supervision sur place au sein d'une Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi joue un rôle essentiel dans la surveillance, l'inspection et l'évaluation du respect des réglementations financières par les entités régulées (ex. : sociétés de bourse, gestionnaires d'actifs, banques d'investissement, etc.).

Il joue un rôle clé dans l'instauration d'une régulation proactive, basée sur le suivi rigoureux des pratiques, le respect des règles prudentielles, et la prévention des risques systémiques ou de défaillance.

Il ne peut entreprendre toute autre activité lucrative ou accepter un autre emploi susceptible d'avoir un impact négatif sur sa performance ou générer dans un conflit d'intérêt.

2. Tâches et Responsabilités

Les tâches et responsabilités d'un cadre chargé de la supervision sur place des acteurs du marché des capitaux sont notamment :

- a. Élaborer le plan annuel de supervision sur place ;
- b. Sélectionner les entités à inspecter selon une analyse de risque ;
- c. Préparer les missions (revue documentaire préalable, définition des objectifs, constitution de l'équipe d'inspection) ;
- d. Réaliser l'inspection sur place dans les locaux des entités régulées ;
- e. Examiner les documents comptables, les rapports d'audit, les procédures internes des acteurs du marché ;
- f. Rédiger les rapports de contrôle et formuler des recommandations à l'égard des acteurs supervisés ;
- g. Vérifier le respect des obligations réglementaires (ex. : règles de gouvernance, lutte contre le blanchiment, transparence des marchés, séparation des activités, etc.) ;
- h. Assurer une bonne communication du rapport à l'entité contrôlée ;
- i. Recevoir et analyser les réponses de l'entité contrôlée (droit de réponse) ;
- j. Élaborer le rapport final avec les suites envisagées (sanctions, injonctions, plans de remédiation...) ;
- k. Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ou injonctions formulées à l'endroit des acteurs ;
- l. Échanger les informations nécessaires avec d'autres départements de l'autorité (agrément, juridique, contrôle permanent, etc.) ;
- m. Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour des guides de supervision, manuels de procédures et matrices de risques et ou de sanctions ;
- n. Collaborer avec les autres départements pour un encadrement cohérent et efficace des acteurs du marché ;

- o. Préparer des inspections, des listes de demande des données et déterminer la portée du travail (domaines d'intérêt et période d'inspection) ;
- p. S'assurer de l'exactitude des données saisies dans la base des données et tenir à jour une évaluation des risques de l'entité autorisée ;
- q. Exécuter toute autre tâche attribuée par le supérieur hiérarchique relevant de son domaine.

3. Profil du candidat

- a. Etre de nationalité burundaise ;
- b. N'avoit pas dépassé l'âge de 35 ans à la date limite de dépôts des candidatures ;
- c. Etre de bonne moralité, bonne conduite vie et mœurs ;
- d. N'avoit pas fait objet, par le passé, d'un licenciement pour faute grave ou d'une révocation au sein de la fonction publique, de la police nationale ou de l'armée, de la magistrature, d'une administration publique, d'une institution privée ou de tout autre organisme national ou international ;
- e. N'avoit pas encouru de servitude pénale ;
- f. Avoir un diplôme de niveau Licence ou Baccalauréat en Economie, en Finance, en Gestion Financière ou dans les domaines économiques similaires ;
- g. Avoir au moins 3 ans d'expérience de travail dans un des domaines ci-haut mentionnés avec des preuves à l'appui ;
- h. Avoir des attestations de notation qui attestent de bons résultats en milieu de travail ;
- i. Avoir suivi des formations professionnelles dans le domaine de la Finance avec des preuves à l'appui serait un atout ;
- j. Avoir une expérience dans la supervision et la surveillance des institutions de services financiers, des marchés de capitaux et des produits dérivés serait un atout ;
- k. Avoir une aptitude avérée à effectuer une mission diligente complète, y compris une analyse financière des institutions financières, telles que les banques, les institutions financières non bancaires et les fonds de capital-investissement ;
- l. Avoir une aptitude de gérer des risques dans un environnement en perpétuelle et dynamique évolution ;
- m. Avoir l'esprit d'analyse, rigueur, sens critique et capacité à détecter les signaux d'alerte ;
- n. Esprit d'équipe et capacité à collaborer dans un environnement multidisciplinaire ;
- o. Avoir un sens d'intégrité, d'éthique professionnelle et de discrétion ;
- p. Avoir une capacité de communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en anglais ou en Français pour interagir avec divers acteurs du marché ;
- q. Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique Word, Excel, Power point, Logiciel de base de données, etc.